

RISK MANAGEMENT

Surfi, le nouveau reporting Bafi



Aurélien Haye

Associate partner



Soline Sekko

Consultant senior

VBF Consulting

La réforme de la Bafi est engagée pour aboutir à l'été 2010 au Système unifié de reporting financier (Surfi). Objectifs: alléger la production grâce à l'harmonisation des reportings monétaires et bancaires avec la généralisation du standard XBRL et mieux répondre aux exigences réglementaires de la BCE.

Trois grands domaines de reportings composent aujourd'hui le dispositif de surveillance prudentielle des établissements bancaires et financiers: Bafi, Corep et Finrep. La Bafi (Base des agents financiers), mise en place en 1993 par la Commission bancaire pour collecter un ensemble d'informations descriptives et statistiques, concatène des données issues de la gestion et de la comptabilité. On distingue deux grands blocs d'états: les états 4 000 (les états périodiques et comptables) et les états 8 000 (les états statistiques et monétaires) incluant notamment la surveillance des grands risques. Au fil du temps, la production de ces états est devenue un exercice complexe qui fait l'objet de critiques tant sur la forme que sur le fond et tant de la part des assujettis que des autorités de tutelle.

LES INSUFFISANCES LIÉES À L'APPLICATION DE LA BAFI

Initialement représentative de la surveillance des établissements, Bafi est désormais pointée du doigt

depuis 2007 pour ses nombreuses insuffisances: le format de production des états Bafi est un "format propriétaire", dont les mises à jour sont jugées trop coûteuses par les établissements. Aucune coordination, ni homogénéisation de la Bafi, n'est prévue avec les autres reportings existants, notamment Corep ainsi qu'avec les autres reportings réglementaires en vigueur dans l'Union européenne. La redondance des informations à produire au sein des différents reportings est finalement nuisible à la lisibilité de la situation globale des établissements et à la vision des risques pris.

LA SOLUTION: SURFI

Initiée par la BCE et en France par la Commission bancaire, la réforme de la Bafi est désormais engagée pour donner naissance au Système unifié de reporting financier (Surfi) qui éditera les états Bafirep remplaçant les états Bafi actuels.

Cette réforme s'inscrit dans un triple objectif. Le premier répond au besoin d'alléger la production grâce à une harmonisation des reportings

“La réforme de BAFI répond au besoin d'alléger la production grâce à une harmonisation des reportings monétaires et bancaires.”

monétaires et bancaires, en procédant chaque fois que cela est possible à des suppressions de doublons, et à une amélioration de la prise en compte des exigences réglementaires de la BCE. Le second objectif est d'adopter des standards d'échanges optimaux, ce qui se traduit par la généralisation du standard XBRL (eXtensible Business Reporting Language) à toutes les "remises Surfi". Enfin, il s'agit d'unifier le système d'information comme annoncé dès le début de Cofinrep. En particulier, la Commission bancaire souhaite articuler Surfi avec le projet BDF One Gate, projet de mise en place d'une plateforme commune unique d'échanges d'information de la Banque de France.

COREP ET FINREP

Deux reportings, un référentiel unique

■ À partir de 2004, le Comité of European Banking Supervisors (CEBS) a élaboré deux nouveaux reportings : Corep (Common Solvency Ratio Reporting Framework) et Finrep (Consolidated Financial Reporting Framework). Ces reportings, dont l'élaboration a été longue du fait, notamment, de la démarche participative qui y a présidé, s'appuient sur des orientations définies au niveau européen et sur des déclinaisons nationales, encadrées à la discrétion des autorités de tutelles des États membres. Finrep correspond à la production des états financiers consolidés des assujettis, en normes internationales. Corep est le reporting prudentiel des risques Bâle II,

pillier 1. Les deux reporting s'appuient sur un référentiel appelé "taxonomie" dans le langage standard XBRL permettant une plus grande souplesse dans l'exploitation des données et dans le process de déclaration. Depuis juin 2007, selon les méthodologies retenues et leur assujettissement, les établissements français transmettent des états Corep et Finrep à la Commission bancaire : ainsi, les établissements ayant opté pour les approches "notations internes" en risque de crédit ont produit leur reporting Corep dès la fin 2007, tandis que ceux ayant opté pour la méthode "standard" l'ont produit pour la première fois au 30 juin 2008.

CALENDRIER

Principales échéances

30 décembre 2008
Projet Surfi
Première version de la taxonomie publiée par la Banque de France

Janvier 2010
Ouverture de la plateforme de test

Juillet 2010
Démarrage de l'application Surfi

Fin 2009
Projet Modec de modernisation de la collecte des données d'état civil

LE CONTENU DE LA RÉFORME

À l'image de Bafi, le reporting Surfi fournira à la Commission bancaire des éléments d'information relatifs aux activités des assujettis ainsi qu'à leur situation financière et à leurs risques. Certains éléments resteront inchangés dans le nouveau système, notamment les informations à fournir sur la base de seuils d'assujettissement, la périodicité des reportings (trimestrielle ou mensuelle), les délais de remise des reportings (J+10 ou J+25 selon les données) et le rapprochement comptabilité / déclaratif.

DES IMPACTS FONCTIONNELS

Les modifications portent sur des aspects fonctionnels et organisationnels. Les impacts fonctionnels concernent la forme mais aussi le fond, comme une nouvelle structure de présentation des données sous forme d'arborescence avec le concept de dimension, l'utilisation

d'une taxonomie, mais aussi référence directe au PCEC [1] et abandon définitif de la référence PCEC/attribut et l'apparition de nouvelles données répondant aux obligations de la BCE.

À titre d'exemple, l'état "Surfi BCE-CLIRESI – Opérations avec la clientèle financière résidente", est l'équivalent de l'état "Bafi 8 014 Clientèle financière résidente". Les nouvelles informations à collecter et reporter sont les suivantes :

- répartition des avoirs avec un détail sur les catégories OCOIB (organismes de compensation des opérations interbancaires) et FCC (fonds commun de créances) ;
- ventilation en détail des crédits syndiqués

...ET ORGANISATIONNELS

Les impacts organisationnels sont essentiellement liés aux délais : la première remise Surfi est prévue à l'été 2010. Il reste 18 mois pour les établissements financiers pour se préparer à la production des nouveaux états réglementaires, ce qui signifie peu de temps pour adapter le processus de production, afin d'optimiser la collecte et le reporting des données comptables et statistiques des systèmes "sources" pour produire le nouveau reporting. Il faut aussi rapidement impliquer les équipes concernées (comptabilité, risque,

[1] Plan comptable des établissements de crédit. La référence PCEC/attribut renvoie à la manière dont est aujourd'hui structurée l'alimentation de la Bafi: on affecte des caractéristiques aux données contenues dans les différents éléments du PCEC.

« Il reste 18 mois pour les établissements financiers pour se préparer à la production des nouveaux états réglementaires. »

réglementaire...) pour un meilleur transfert d'informations.

Parallèlement, les systèmes d'information devront évoluer pour intégrer ou adapter les outils aux nouvelles exigences, identifier et préparer les données requises pour la production du reporting.

Par ailleurs, il convient de noter que l'un des enjeux parallèles de Surfi est la bonne articulation avec le projet de modernisation des états civils (Modec), dont l'objectif est de rationaliser et de simplifier les déclarations juridiques aujourd'hui effectuées sur formulaire papier.

TRANSPARENCE ET INTÉGRITÉ

Surfi apparaît comme une réforme répondant aux critiques de Bafi, qu'elles proviennent des assujettis, de l'autorité de tutelle ou de la Banque centrale européenne : redondance, coût, défaut d'homogénéité au niveau européen...

Dans l'environnement actuel, la communication des données prudentielles et financières revêt une importance accrue. Les exigences de fiabilité imposées par les superviseurs aux établissements bancaires se sont renforcées à l'instar de celles de transparence et d'intégrité, qui sont désormais des valeurs "normalement" attendues par les différents stakeholders : les clients, les autorités de tutelle et les actionnaires. L'adoption et la généralisation du standard XBRL, qui souhaite encore s'inscrire dans le paysage comme la référence en termes de communication financière, permet à cet endroit une meilleure exploitation et gestion des données.

Le projet Surfi représente une avancée dans l'environnement bancaire français et dans la construction d'un espace financier et réglementaire européen harmonisé et surveillé assurant ainsi la prévenance des risques et la stabilité de l'environnement européen. ■